

Comment impliquer le personnel dans la mise en place d'un Plan mobilité ?

La concertation et l'implication des salariés sont des éléments essentiels pour la réussite d'un Plan mobilité, tout au long des 3 phases de la démarche.



1. Pourquoi impliquer le personnel ?

Les salariés sont évidemment les premiers concernés par le Plan de Mobilité, dont l'objectif est en effet d'améliorer leurs conditions de travail.

Il est donc tout à fait souhaitable de les amener à identifier eux-mêmes les pistes d'actions les plus adaptées à leur situation et au contexte de l'entreprise : c'est le meilleur moyen de les amener changer leurs habitudes.

Faute de quoi, ils risquent de rejeter les actions proposées, qu'ils ressentiront comme des contraintes.

En associant les salariés dès le début de la démarche, il sera d'autant plus facile de les fédérer autour d'un projet commun.

Personnel impliqué et motivé → efficacité du projet

2. Comment impliquer le personnel ?

Groupes de travail : concertation et dialogue

Objectif : réunir à chaque phase du projet un groupe de 5 ou 6 salariés représentant les différents services afin de définir un plan d'action partagé et adapté au contexte.

Méthodes d'animation inventives et innovantes à adapter au contexte de l'entreprise :



Outil d'implication : un exemple efficace

« *Evaluation trajet* » : Nous avons développé un outil très simple de simulation qui permet de :

- récapituler les différentes options possibles y compris pour les trajets mixtes : véhicule personnel, covoiturage, TC, vélo, marche...
- comparer coûts et durées des trajets
- éditer un résumé (horaires, fréquences, coût annuel)

Communication interne : provoquer un changement des comportements

En lien avec votre service communication, nous vous aidons à définir votre plan de communication (objectifs, cibles, moyens...).

Différents moyens de communication peuvent être envisagés :

- Plaque à destination des salariés
- Événements (challenge mobilité, semaine DD...)
- Affichage permanent des indicateurs de performance
- Articles dans les lettres d'informations internes et sur le site

Le Cabinet Lamy Environnement peut vous accompagner pour réaliser un Plan mobilité dans votre entreprise.
 Lien vers la page [PDE - PDIE](#).